

MARCHAND AMBULANT

↳ PIECES A FOURNIR

- Cerfa 14022*02.
- Copie de la carte d'identité du chef d'entreprise.
- Une photo récente (norme carte d'identité).
- Si étranger, copie de la carte de séjour du chef d'entreprise autorisant l'exercice d'une activité en France.

↳ FRAIS

Chèque de 30 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault.